

**ANNEXE AUX STATUTS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN  
INTERET COMMUNAUTAIRE A COMPTER DU 01/01/2018**

---

**1) En matière d'aménagement de l'espace et de transport**

*Transports et déplacements*

- a) Concernant la création, l'aménagement, la maintenance et l'entretien des pôles intermodaux : sont déclarés d'intérêt communautaire les pôles accueillant au moins un transport collectif.

**2) Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire**

- a) Sont déclarés d'intérêt communautaire les actions concernant les établissements soumis à aval de la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial)

**3) Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées**

- a) sont d'intérêt communautaire :
- les PLH existants et à venir
  - les CLH existants et à venir
  - le montage et financement des OPAH existantes et à venir
  - le portage foncier sur proposition des communes pour des opérations de logements correspondant aux orientations fixées dans les PLH
  - le soutien et le développement du dispositif d'hébergement transitoire
  - les aides aux communes pour l'accueil de nouvelles populations et/ou garanties d'emprunt pour la réalisation d'opérations de logements sociaux
  - les aides aux bailleurs

**4) Voirie et parcs de stationnement**

- a) Voiries d'intérêt communautaire :
- la voie de raccordement au ¼ diffuseur Crolles –Bernin
  - le barreau de la grande île
  - le schéma cyclable du Moyen Grésivaudan
  - la voirie de desserte de la zone du Pruney
  - le jalonnement des itinéraires cyclables du schéma directeur cyclable intercommunal à vocation utilitaire et touristique
  - l'aménagement des tronçons définis dans la délibération DEL-2017-0172 du 26 juin 2017
- b) Les parcs de stationnement d'intérêt communautaire :
- Le parking de la gare de Brignoud
  - Le parking de la gare de Lancey
- c) Les actions et/ou projets d'intérêt communautaire :
- la participation à la réalisation d'aménagements et d'équipements routiers et autoroutiers conformément aux termes de la convention cadre Crolles/Conseil Général/Area et COSI.
  - la création, l'aménagement, l'entretien et la maintenance de la liaison piétons cycles Crolles-Brignoud (Froges/Villard-Bonnot).
  - l'aménagement et la gestion des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR et, pour le secteur de la Chartreuse, en lien avec le Parc Naturel de Chartreuse.

**5) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et de loisirs**

- a) sont d'intérêt communautaire :
- le centre nautique intercommunal à Crolles
  - le centre nautique intercommunal du Haut Grésivaudan à Pontcharra
  - le boulodrome intercommunal à Lancey
  - la base de loisirs intercommunale à La Terrasse
  - la piste d'athlétisme à Villard-Bonnot
  - les deux terrains de tennis à Saint-Hilaire du Touvet
  - le terrain de football à Saint-Hilaire du Touvet
  - l'espace Aragon à Villard-Bonnot
  - le moulin de St Mury Monteymond
  - la fabrique au Versoud
  - la salle multi-activités du Plateau des Petites Roches à Saint Hilaire du Touvet
  - l'aire de décollage de St Hilaire et l'aire d'atterrissage de Lumbin
  - la base de loisirs du Bois Français (part Grésivaudan)
  - les équipements sportifs affectés principalement aux collèges et aux lycées suivants :

- Gymnase Simone de Beauvoir à Crolles
- Gymnases et plateau sportif du collège Pierre Aiguille au Touvet
- Gymnase Lionel Terray et plateau sportif du collège à Villard Bonnot
- Plateau sportif du collège Icare à Goncelin
- Gymnase Maurice Cucot à Pontcharra
- Équipements sportifs liés au lycée Marie Reynoard à Villard Bonnot (gymnase Frison Roche et plateau sportif)
- Équipements sportifs du collège de St Ismier (salle évolutive) et du lycée du Grésivaudan à Meylan (part Grésivaudan)
- Équipements sportifs du collège La Moulinière à Domène via la commune de Domène
- Le gymnase « salle multisports » situé à Saint Ismier
- Les médiathèques « têtes de réseau » à Crolles et Pontcharra
- Les musées :
  - Des forges et moulins à Pinsot
  - D'Alleverd
  - Rural « La Comba Autrafé » à La Combe de Lancey

## 6) Action sociale d'intérêt communautaire

### a) Politique d'aide aux personnes âgées

☞ sont d'intérêt communautaire :

1. la réalisation et la gestion de maisons d'accueil des personnes âgées dépendantes d'intérêt communautaire. Sont déclarés d'intérêt communautaire l'EHPAD Résidence Belle Vallée à Frogès et l'établissement porté par le SYMAGE.
2. la création et la gestion de dispositifs d'intérêt communautaire favorisant l'accompagnement et la prise en charge des personnes âgées.

### b) Politique d'aide aux personnes handicapées et/ou aux personnes à mobilité réduite

☞ sont d'intérêt communautaire :

1. La participation à la réalisation et à l'aménagement d'équipements, installations et résidences pour handicapés et/ou personnes à mobilité réduite
2. la création et la gestion de dispositifs favorisant l'accompagnement et la prise en charge des personnes handicapées et/ou à mobilité réduite

### c) Action sociale en faveur de la petite enfance

☞ sont d'intérêt communautaire :

1. Les équipements et les services divers déjà d'intérêt communautaire (lieux d'accueil de la petite enfance, mobilisation de dispositifs contractuels et autres services en faveur de l'enfance et de l'adolescence) :
  - Le Lieu Multi Accueil situé au plateau des Petites Roches
  - Les Lieux Multi Accueil situés à Champ Près Frogès, Lumbin et La Terrasse
  - Les Lieux Multi Accueil situés au Versoud
  - Le Lieu Multi Accueil situé à Biviers
  - Le Lieu Multi Accueil situé à Crêts en Belledonne
  - Le Lieu Multi Accueil situé à La Ferrière d'Alleverd – Pinsot
  - Le Lieu Multi Accueil situé aux Adrets
  - Le Lieu Multi Accueil situé à Villard-Bonnot – Lancey
  - Le Lieu Multi Accueil situé à Alleverd
  - Les lieux Multi Accueil situés à Crolles
  - Le Lieu Multi Accueil situé Saint Nazaire les Eymes
  - La halte-garderie située à Chapareillan
  - Le Centre de Loisirs intercommunal Sans Hébergement situé à Saint-Maximin
  - Le Centre de Loisirs intercommunal Sans Hébergement du Moyen Grésivaudan
  - Le Centre de Loisirs intercommunal Sans Hébergement du balcon de Belledonne
  - Le Centre de Loisirs intercommunal Sans Hébergement situé aux Adrets (Theys – Les Adrets – Laval)
  - Le Centre de Loisirs intercommunal Sans Hébergement situé à La Terrasse
  - L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement situé à Revel
  - Le Relais d'Assistants Maternels du Haut Grésivaudan
  - Le Relais d'Assistants Maternels des Petites Roches / La Terrasse / Lumbin
  - Le Relais d'Assistants Maternels La Pierre/Tencin et Champ près Frogès
  - Le Relais d'Assistants Maternels Biviers, Bernin, Montbonnot, St Ismier et St Nazaire les Eymes
  - Le Relais d'Assistants Maternels du Versoud
  - Le Relais d'Assistants Maternels de Revel – Belledonne
  - Le Relais d'Assistants Maternels situé à Crolles
  - Le Relais d'Assistants Maternels situé à Alleverd
2. les dispositifs contractuels enfance / jeunesse concernant les équipements et activités de la communauté de communes (type CAF - Le Grésivaudan 2)

3. les activités périscolaires des collèges d'intérêt communautaire et celles se déroulant dans le cadre des accueils de loisirs intercommunaux.

d) Action sociale en faveur des publics ayant des difficultés particulières d'accès à l'emploi

☞ sont d'intérêt communautaire :

1. les dispositifs contractuels et/ou structures visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans (MLG / chantiers d'insertion...)
2. les dispositifs contractuels et/ou structures visant à favoriser la prise en charge, l'insertion sociale et professionnelle, et la mobilité professionnelle

e) Action sociale en faveur d'une meilleure prévention

☞ sont d'intérêt communautaire :

1. les conseils locaux de prévention de la délinquance
2. les centres de planification
3. les lieux de parentalité suivants :
  - LAEP « le cerf-volant » à Pontcharra
  - LAEP à Crolles
  - LAEP du Pays d'Allevar
  - LAEP "La farandole" à Domène (pour la part Grésivaudan)
  - LAEP "La Parenthèse" à Meylan (pour la part Grésivaudan)
4. L'Espace Intercommunal Simone Veil à Villard-Bonnot

f) Autres actions d'intérêt communautaire

☞ sont d'intérêt communautaire :

- le centre de soins du plateau des Petites Roches